

**DECISION DE LA PRESIDENTE N°16.26**

**La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2026-03-13-00049 du 19 mars 2026 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;  
**Vu** le projet du troisième plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise pour la période 2022-2027, officiellement adopté le 24 novembre 2022 par arrêté interpréfectoral d'approbation, et notamment sa fiche-action RT1 ;  
**Vu** la délibération n°2026-07-7.5.6 du conseil communautaire du 02 février 2026 portant sur la reconduction du fonds air-bois à la CCPO sur l'année 2026 ;  
**Vu** la délibération n° 2026-51-5.4 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et la Présidente de la CCPO.

**Considérant** que la CCPO a mis en place un fonds air-bois, aide financière au remplacement de systèmes de chauffage au bois non performants (cheminées ouvertes et appareils antérieurs à 2005) par des appareils labellisés Flamme Verte ;

**Considérant** que la CCPO a été sollicitée pour le versement d'une aide de 1000 € par un propriétaire occupant pour l'entreprise de travaux de remplacement de son chauffage au bois ;

**Considérant** que les modalités et conditions de versement doivent être encadrées par une convention entre la CCPO et le demandeur.

**DECIDE**

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention avec Monsieur Alain KHAIR, dont le logement se situe au 8 chemin des Sables, 69970 CHAPONNAY, pour le versement d'une aide de 1000 € ;
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer ladite convention ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2026 de la CCPO au chapitre 204.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Saint-Symphorien d'Ozon,  
Le 24/04/2026

La Présidente,  
**Mireille BONNEFOY**



Mise en ligne le : ~~2.8.AVR.2026~~  
Certifiée exécutoire le : ....~~2.8.AVR.2026~~